

F.S.U. 66

Bulletin trimestriel de la Section des Pyrénées Orientales de la Fédération Syndicale Unitaire
Enseignement, Éducation, Recherche, Culture, Justice, Formation, Insertion

Au lieu de nous surveiller, écoutez nous !

Sous prétexte de renforcer la sécurité face à la menace terroriste la loi sur le renseignement établit la prédominance à l'excès du pouvoir exécutif, et en l'absence de contrôle des techniques de renseignement, ouvre sur une surveillance de masse de la société. Pire en intégrant le Ministère de la Justice dans la communauté du renseignement, le législateur prend le risque d'une confusion des pouvoirs.

Le contexte né des attentats du mois de janvier a probablement corseté l'expression du débat démocratique, mais la loi comporte nombre de dispositions inquiétantes attentatoires aux libertés fondamentales. La situation supposerait que l'on prenne le temps d'en débattre sérieusement.

Avec la mise en place de l'Education Morale et Civique de l'école élémentaire au lycée, la laïcité, valeur centrale de notre système républicain, est érigée en valeur morale. Elle est ainsi associée au renforcement de l'autorité à des fins de contrôle social, un dévoiement de la loi 1905. Le rôle et la place de la laïcité dans notre société aurait mérité mieux qu'une loi de circonstance adoptée dans la précipitation qualifiée de « grand sursaut républicain ».

La loi Macron, dont le caractère antisocial n'est pas à démontrer, a été adoptée « à coups de 49-3 », sans débat contradictoire. Cette loi fourre-tout détricote tout un ensemble de droits et d'acquis sociaux, elle complète l'ANI, et répond aux injonctions du patronat. Il s'agissait d'éteindre tout risque de contestation, de faire passer ces réformes que les français « réclameraient », un bel exemple de recul démocratique.

La réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, qui redécoupe le territoire et les compétences de la République est menée au pas de charge dans l'opacité la plus totale, avec un dialogue social réduit à quelques réunions « informelles » : dites-nous de quoi vous voulez parler et on vous répondra la prochaine fois, peut être ! Ce nouvel acte de la décentralisation éloignera encore plus le citoyen des centres de décision, c'est un recul de la démocratie qui est à l'œuvre face à une conception néo-féodale de l'organisation politique de notre société.

Enfin la réforme des collèges débouche sur la construction d'un système qui exclut et ségrègue, elle établit qu'une partie de notre jeunesse n'est plus éduicable, elle tourne le dos à une politique éducative ambitieuse. Elle a été promulguée au lendemain d'un mouvement social important avec le soutien d'organisations syndicales minoritaires toujours prompts au compromis et au renoncement. Le dialogue social se poursuit au ministère sans les syndicats ultra majoritaires de la FSU, les tenants de l'école fondamentale et du moins offrant pédagogie tiennent leur revanche, les comptables de Bercy se frottent les mains, ils pourront continuer à tailler dans les budgets

Manifestement la voie adoptée par le gouvernement montre un ensemble de dérives inquiétantes qui n'apportent pas de réponse aux attentes fortes pourtant exprimées par le pays réel, un tout qui entretient frustrations et inquiétudes, et nous précipite vers des lendemains qui déchantent.

La montée des populismes, des idées d'extrême droite, de la xénophobie, des sectarismes et des fondamentalismes dessinent une réalité extrêmement inquiétante. L'histoire nous enseigne que l'exclusion, le rejet de l'autre, le repli sur soi ou la fermeture des frontières, la désignation de boucs émissaires, la dénonciation de l'immigration comme responsable de tous les maux sont des solutions factices qui ne peuvent conduire qu'à la division, et à l'échec. En cela le discours de l'extrême droite constitue une véritable imposture économique et sociale, dont on ne peut espérer rien de bon, c'est une impasse.

Dans la grave crise économique, sociale, politique et morale que traverse notre pays la question du vivre ensemble dans le respect et le bien être doit être posée, mais il faut surtout que les réponses apportées aient du sens pour chacun, pour cela elles doivent viser l'emploi, la valorisation des salaires des pensions et la hausse du pouvoir d'achat. Cela va de pair avec le développement de politiques sociales et éducatives ambitieuses, un développement des services publics et une politique d'aménagement du territoire, réfléchi et cohérente, qui prennent en compte l'intérêt des citoyens.

Alors au lieu de vouloir tous nous surveiller, de vouloir mettre la société sous contrôle, écoutez nous !

Gérard GIRONELL

Sommaire : P1 Edito / P2 Pôle Emploi des mutations en cours- Négociations PPCR avenir de la Fonction Publique / P3 Education à la laïcité quels enjeux ? - PJJ une radicalisation de l'institution ? / P4 la laïcité en débat (interview de Gérard Aschiéri) - VII Congrès Appel à candidature

Bonnes vacances à toutes et à tous !

Avril/ Mai/ Juin 2015 n° 87

Réformes à Pôle emploi ou comment l'autoroute du numérique risque de laisser les plus fragiles au bord du chemin.

Voilà maintenant près de 6 ans que la fusion entre l'ANPE et les ASSEDIC a créé cette structure hybride qu'est Pôle Emploi. Cela s'est traduit pour les usagers, demandeurs d'emploi ou entreprises, par divers changements des modes d'organisation ou de désorganisation qui a rendu le service plus ou moins acceptable.

Récemment une nouvelle convention d'assurance chômage a prévu les règles d'indemnisation du chômage. Elle a essentiellement pour effet, sous couvert de simplifier les règles grâce aux droits rechargeables, de moins bien indemniser les demandeurs d'emploi. En effet, elle oblige chacun à épuiser ses anciens droits avant d'en ouvrir de nouveaux même si entre temps la personne a obtenu un autre poste avec un meilleur salaire lui donnant en théorie de meilleurs droits, cette convention oblige à lui servir ses anciens droits même très faibles jusqu'à total épuisement avant de recalculer de nouveaux droits.

Parallèlement, le nouveau plan stratégique de pôle emploi qui accompagne cette nouvelle convention d'assurance chômage lui fixe pour objectif de réussir le virage du digital. Dans ce but, les inscriptions comme demandeur d'emploi qui aujourd'hui peuvent se faire par téléphone, se feront avant 1 an exclusivement par internet ! Le SNU FSU estime que le résultat sera que les plus fragiles seront exclus et ne s'inscriront pas. Nos missions de services publics s'en trouvent ainsi dévoyées, mais la Direction de pôle emploi fait fi de ces remarques et impose pour tous les emplois store, MOOCs et autres communautés d'apprenants. Il en va selon elle de l'avenir de l'institution qui doit faire ses preuves.

Voilà pour l'acte 1 du virage numérique ... qui consiste à faire plus pour ceux qui ont le plus besoin mais manifestement nous n'en avons pas la même vision... .

Cette modernisation de nos services s'accompagne de la fermeture des accueils. En effet, comment continuer d'accueillir les demandeurs d'emploi quand lorsque le chômage augmente dans la région de plus 7% chaque année, notre personnel lui n'a augmenté que de 2% en 6 ans ? L'une des solutions de la Direction tient à la modulation des horaires. Ce sont les termes élégants pour dire fermeture au public. Là encore à l'image d'autres administrations ou services publics, la direction de pôle emploi expérimente la fermeture des sites plusieurs demi-journées par semaine pour mieux se consacrer, selon elle, à ceux qui ont le plus besoin !

Reste les annonces très médiatiques sur le contrôle des chômeurs. Selon le SNU FSU, la direction de pôle emploi cède avec ce volet aux pressions des pouvoirs publics en instituant dans chaque région des équipes spécialement dédiées à cette fonction. Pour le Languedoc-Roussillon ce seront 10 personnes à temps plein qui y seront consacrées. Pour le SNU, il est inadmissible qu'à un tel moment de crise économique et alors que pôle emploi proclame qu'il fait plus pour ceux qui ont le plus besoin, des moyens humains soient centrés sur le contrôle de la recherche d'emploi. Car ici ce ne sont pas les fraudeurs qui sont visés. Fraudes avec malveillance contre lesquelles il peut paraître normal de lutter s'agissant des deniers publics. Non ici nous parlons de contrôler des personnes qui ne rechercheraient pas assez un travail ! mais qu'est ce que cela signifie quand il y a en moyenne 12 candidats pour 1 poste dans les métiers les moins prisés et pour les emplois de bureau plusieurs dizaines de candidatures pour une seule place disponible ! Le SNU FSU pôle emploi considère que c'est se tromper de combat et que les moyens devraient plutôt être affectés à recevoir, accueillir et inscrire le public sur nos sites au lieu de fermer les accueils. Ce qui nous apparaît comme une chasse aux sorcières est dans ce contexte à la fois illogique et injuste socialement.

D'autres projets sont en route qui sans aucun doute moderniseront la façon de travailler à Pôle Emploi mais à quel prix ? Et ces nouvelles pratiques feront elles toujours de cet établissement un service public dès lors qu'il ne rendra plus vraiment service au public ? Ce n'est pas ici un pamphlet contre le progrès ou la modernité, c'est une alerte face aux dérives qui risquent à terme de faire du service public de l'emploi un service comme un autre chez n'importe quel job center en ligne, les contrôleurs en plus...

Christelle LARA –SNU Pôle Emploi FSU

Négociations « PPCR ⁽¹⁾, Avenir de la Fonction publique »

La FSU est engagée depuis le printemps 2014 avec détermination dans les négociations « PPCR, Avenir de la Fonction publique ». La Ministre a aujourd'hui présenté les nouveaux arbitrages du gouvernement. La FSU y note que le courrier unitaire adressé le 13 mai dernier au Premier ministre a permis de peser sur ces propositions.

Ainsi, le gouvernement a entendu la nécessité de prendre en compte des points de vue portés par la FSU : des mesures générales, la question des niveaux des débuts de carrière, du déroulement des carrières, la nécessité de raccourcir le calendrier de mise en œuvre, la prise en compte de la filière sociale.

Les mesures mises sur la table aujourd'hui relancent donc la négociation.

La FSU va maintenant examiner avec attention et précision la déclinaison de ces mesures pour les agents. Pour autant tout n'est pas réglé à ce jour. Ainsi, toutes les qualifications devront être reconnues, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (enseignants-chercheurs ; chercheurs), et le calendrier de mise en œuvre mieux apprécié.

Par ailleurs ces mesures comportent un rendez-vous salarial pour le Printemps 2016. La FSU qui depuis 2010 demande la fin du gel du point d'indice espère que le gouvernement est prêt à mettre en perspective une évolution attendue de sa valeur.

La FSU va poursuivre son action dans ces négociations. Elle reste vigilante sur le niveau et les conditions de revalorisation qui doivent bénéficier à tous les agents. Elle va dans le même temps informer largement les personnels, consulter ses instances et également recueillir l'avis des agents.

GG

⁽¹⁾ PPCR Parcours Professionnel, Rémunérations, Carrières.

Eduquer à la laïcité, un enjeu politique et social :

Les tragiques évènements de ce début d'année, avec les attentats contre Charlie Hebdo et l'Hyper casher ont montré que la France a été attaquée non pas tant pour ce qu'elle fait sur des théâtres d'opération militaires étrangers au Mali ou en Syrie, mais bien pour ce qu'elle est, et ce que sont nos valeurs fondatrices qui ont été la cible de cette folie meurtrière.

Dans son discours à la Nation, Manuel Valls a déclaré que si l'école pouvait tout, mais elle avait laissé passer trop de choses. Des paroles qui ont choqué le monde de l'éducation. La réponse ne s'est pas faite attendre, et la laïcité valeur de liberté et valeur émancipatrice a été dévoyée par la mise en place de l'Education Morale et Civique à l'école. Comme s'il s'agissait d'inculquer la laïcité dans le cadre d'un enseignement. La laïcité est ainsi associée au renforcement de l'autorité, ce qui est un dévoiement liberticide de l'esprit et de la lettre de la loi 1905.

Ici il s'agit de menaces de sanctions contre les élèves qui poseraient de mauvaises questions, ou adopteraient une posture inadaptée, là il s'agit de signaler au procureur de la République de supposées radicalisations. On entend aujourd'hui des appels au rétablissement de l'ordre, comme si la menace de sanction pouvait contraindre les élèves à adhérer à l'idéal laïque. Dans cette perspective le rappel des textes officiels, un vague catéchisme républicain et l'étude de « cas pratiques », ne peuvent évidemment tenir lieu de formation des futurs enseignants.

La FSU est porteuse d'une toute autre conception de la laïcité, former à faire vivre la laïcité, lui redonner son caractère rassembleur et fondateur du vivre libre ensemble, suppose aborder de front les enjeux sociaux et politiques. Prolonger ce qu'avaient fait Hugo quand il combattait la loi Falloux et Jaurès lorsqu'il se battait "pour la laïque".

la situation est aujourd'hui pire qu'à l'époque. La droite et l'extrême-droite se présentent comme "laïques". La laïcité est mobilisée comme argument de maintien de l'ordre, plus que comme composante de l'émancipation. Elle est parfois utilisée de façon discriminatoire contre les musulmans. Des sites internet se présentant comme défenseurs de la laïcité sont en réalité des bastions de la réaction et du racisme.

La profession doit donc prendre la mesure des enjeux politiques de la question laïque. Car les élèves, si on les autorise à s'exprimer, posent de vrais questions politiques : celles de la situation au Proche Orient, celles de la liberté d'expression, celles de l'égalité des chances, celles des discriminations.

Bien sûr ces discours véhiculent parfois des propos inacceptables (antisémites ou islamophobes), ils s'inscrivent parfois dans une logique de concurrence mémorielle, ils reposent sur des préjugés et des références complotistes. Mais les professeurs ne peuvent y faire face que sur la base de savoirs solides, de la maîtrise des enjeux politiques et culturels. Pour cela il faut plus de formation en histoire des relations internationales, en sociologie et en histoire des religions, en philosophie politique. Au lieu de quoi on nous propose d'imposer des valeurs et de menacer de l'appel au CPE et au chef d'établissement.

Un discours aseptisé et moralisateur sur la laïcité, sur fond d'évacuation du politique et de maîtrise insuffisante des enjeux est la pire chose que l'on puisse faire! La laïcité, c'est le refus des dogmes et l'exercice de la raison critique. La laïcité est une question politique ou elle n'est rien !

Gérard GIRONELL

Protection Judiciaire de la Jeunesse : Quand les jeunes radicalisent l'institution

Les Pyrénées-Orientales abriteraient un adolescent suspecté de radicalisation et sur le point de partir en Syrie, si l'on en croit l'effervescence et l'urgence des réactions de la direction, supplantant la réflexion nécessaire à l'approche de ces situations complexes. **Nous dénonçons les dérives constatées**, qui ne font que confirmer nos craintes quant à l'application de la note de la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse relative à la lutte contre la radicalisation :

- réaction immédiate de la direction territoriale 66/11, hors caractère d'urgence
- mise en place d'un entretien avec l'adolescent sans même en informer ses parents,
- absence de concertation de la direction avec l'éducateur de milieu ouvert, qui était en congé pour une semaine et avait préalablement indiqué la non-urgence de la situation,
- temporalité qui ne laisse même pas l'initiative et l'opportunité aux équipes de se concerter,
- transmission des rapports au Juge d'Instruction, alors même que cette note prévoit l'interpellation du Procureur en vue d'une mesure d'assistance éducative, et non de charger le dossier au pénal des mineurs suivis.

Aujourd'hui, quelles sont les conséquences de cet emballement ? Quel type de fichage éventuel de cet adolescent ? Quelle transmission à venir des rapports éducatifs en Direction Inter-Régionale et à l'Administration Centrale ? Quelle poursuite possible du travail éducatif après une telle catégorisation et transmission d'information lourdes de conséquences pour l'avenir de ce jeune ? Qui informe la famille et l'adolescent des conséquences de la procédure engagée ? Comment la relation de confiance entre l'éducateur PJJ et le jeune concerné va-t-elle évoluer ? Quelle est la fiabilité des statistiques issues de telles disproportions ?

Nous regrettons hélas que les réactions de l'institution, à défaut d'accompagner les équipes et les professionnels lorsqu'ils sont confrontés à de telles situations, les renvoient au contraire au plus profond isolement : les voici seuls à devoir évaluer, faire filtre, à jauger, à mesurer, à confronter leurs inquiétudes avant toute décision quand la hiérarchie ne fait plus filtre ni mesure.

Nous réaffirmons la qualité du savoir des professionnels, la force du travail en équipe, et l'impérieuse nécessité de la concertation, de la réflexion et de la prise de distance face à ces situations de supposée radicalisation. De ce fait, nous réaffirmons notre attachement aux valeurs issues de l'ordonnance du 2 février 1945, relative à l'enfance et à l'adolescence délinquante, où le principe de l'Éducation prime, et celles de l'article 375 du Code Civil, relatif à l'assistance éducative. Nous demandons à la direction territoriale le maintien du lien avec le terrain pour les procédures enclenchées et la plus grande transparence sur leurs transmissions.

Section SNPES-PJJ-FSU 66/11 snpes6611@gmail.com

La laïcité en débat : *interview de Gérard Aschiéri*

La FSU 66 a organisé un colloque sur la laïcité le 5 juin au lycée Arago. Avec comme intervenants Gérard Aschiéri, qu'on ne présente plus, et Alain Bondeelle, de la Ligue des droits de l'Homme. Une quarantaine d'enseignants y ont assisté, prouvant s'il en était besoin, que la question de la laïcité reste centrale à l'école. Interventions et débat contradictoire très riches. Parti pris de ne retranscrire que l'intervention d'Aschiéri.

Selon lui « la laïcité a été agressée » après les événements tragiques du 11 janvier. Pour certains elle a même provoqué une intolérance beaucoup plus forte à l'Islam, à l'opposé de la valeur même de laïcité. Les « Assises sur la laïcité », organisées à la va vite sur tout le territoire par le gouvernement, a essentiellement débouché sur l'introduction d'un enseignement moral et civique à l'école. L'Etat n'a pas à faire la morale. Il doit rappeler la loi. Il paraissait important, alors que cette valeur de laïcité est revenue dans le débat public, d'avoir un temps de réflexion. D'où ce colloque.

Qu'est-ce-que la laïcité ?

Quand on dit « laïcité », on pense à la loi de 1905. Même si c'est un peu réducteur car l'idée de liberté de conscience apparaît dès la Révolution. On la retrouve dans les lois de Jules Ferry en 1880, dans la constitution de 1946 qui revendique une république « indivisible, laïque et sociale » et dans nombre d'accords internationaux, dont la convention européenne des droits de l'Homme. La loi de 1905, il ne faut pas l'oublier, n'a vu le jour qu'après des débats passionnés autour de conceptions différentes de la laïcité. De la « laïcité de combat », contre les religions, (principalement la religion catholique à l'époque, prônée par Combes jusqu'à son opposé, la laïcité « gallicane » de Jaurès qui a fini par l'emporter. Ces débats traversent toujours notre société et ce combat reste d'actualité.

Mais ce qu'il faut avant tout combattre, c'est « l'ignorance laïque ». Dire que la religion ne doit pas s'exprimer en public est une négation de la loi de 1905. La laïcité n'est en rien l'interdiction des religions. Pas plus que l'athéisme. Elle garantit au contraire l'expression de toutes les religions. En permettant la liberté de conviction et de son expression sur « l'agora », c.-à-d. l'espace public, tout en assurant la neutralité de l'Etat. La neutralité ne concerne donc que l'Etat, les services publics et ses agents. Il y a contrainte pour les fonctionnaires, pas pour les usagers. Si cette notion est comprise et admise, les horaires séparés hommes/femmes dans les piscines municipales sont inacceptables. Tout comme les crèches de Noël dans les mairies et le voile dans les lieux publics, dont l'école. Mais pour la FSU, l'interdiction du voile à l'école par la loi de 2004 empêche tout travail éducatif. Et l'absence de signes n'empêche pas le prosélytisme.

Comment faire vivre la laïcité ?

La laïcité n'est pas une notion théorique. C'est un instrument contre les discriminations. Il s'agit de vivre ensemble avec des croyances différentes. Mais pour cela, il faut que les valeurs de la République se traduisent concrètement par des droits sociaux. Si les gens se vivent privés de droits, s'ils ne vivent pas dans leur quotidien la liberté, l'égalité, la fraternité, ça ne pourra pas aboutir. La bataille pour la laïcité est donc indissociable de la bataille pour les droits sociaux, les libertés et le service public. Trois pistes sont à explorer pour que vive la laïcité : combattre l'ignorance laïque ; débattre sans écarter les questions concrètes qui se posent aux enseignants ; mener une bataille sociale autour des droits sociaux.

A-M DELCAMP

VIIÈME CONGRÈS NATIONAL – LE MANS du 1er au 5 février 2016



ELECTIONS INTERNES DE LA FSU

VOTE D'ORIENTATION FÉDÉRALE DU JEUDI 5 AU JEUDI 26 NOVEMBRE 2015

APPEL A CANDIDATURE POUR LE VOTE D'ORIENTATION FÉDÉRALE DÉPARTEMENTAL

Les syndiqué-es seront appelé-es du jeudi 5 au jeudi 26 novembre 2015 inclus à exprimer, individuellement et à bulletin secret, leur choix d'orientation pour la Fédération. Ce vote, organisé conformément à nos statuts, est une des phases de la préparation du 8^e Congrès fédéral national et des congrès départementaux préparatoires.

Ce vote est déterminant et ses résultats servent en effet non seulement de référence pour déterminer la composition des instances nationales et départementales de la FSU mais aussi de base pour la désignation des délégué-es aux congrès fédéraux départementaux et national.

Démocratie et pluralisme comptent parmi les principes fondateurs de notre fédération.

Les tendances ou groupes de syndiqué-es qui souhaitent participer à la représentation des tendances dans les instances fédérales départementales pourront déposer un texte d'orientation et une liste de **32 candidat-es** qui seront publiés dans la revue le FSU 66 d'octobre 2015 pour être soumis au vote des syndiqué-es. et disponibles sur le site de la SD FSU 66.

Pour être recevables et soumis au vote, un texte d'orientation et une liste de candidat-es devront être accompagnés de la déclaration individuelle de candidature à jour de leur cotisation syndicale 2014-2015.

Les textes d'orientation et listes de candidat-es (version papier et version informatique), accompagnées des déclarations individuelles de candidature, devront parvenir à la FSU 66 le vendredi 9 octobre 2015.